



# A l'attention des parents d'élèves du collège Henri IV et du Lycée Paul REY

Depuis plusieurs années les associations de parents d'élèves et le proviseur du lycée-collège de Nay nous ont alertés sur la sécurité routière aux abords de ces établissements. Grâce à 25 autocars de transport scolaire, près de 1500 élèves transitent chaque jour par l'avenue du stade et l'avenue Pierre DECLA car ils sont scolarisés sur place ou changent d'autocar pour rejoindre d'autres établissements du secteur.

Il était donc nécessaire de mettre en œuvre un aménagement qui améliore la sécurité de nos enfants. C'est ainsi qu'un chantier a été mené et financé par la Commune de Nay cet été avec l'appui financier du Conseil Départemental et en collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine qui gère le transport scolaire.

↳ Le trottoir devant les établissements a été élargi afin de permettre la circulation des élèves en sécurité.

**A compter du 17 Septembre 2018, durant les jours scolaires, de 7h30 à 8h15, de 16h45 à 17h45 (11h45 à 12h45 le Mercredi), des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place.**

↳ Le stationnement dans l'avenue du stade et dans l'avenue Pierre DECLA entre le Club House de Rugby et le rond-point des Justes sera interdit de chaque côté à toutes les automobiles.

↳ Dans l'avenue Pierre DECLA (Entre l'entrée du Lycée Paul REY et le Club House de Rugby), les deux voies seront réservées à la circulation des bus et donc interdite à la circulation de tout autre véhicule. La voie vélo restera accessible aux deux-roues non motorisés.

↳ Les parents d'élèves sont invités à se garer uniquement sur le parking du stade afin de déposer ou de récupérer leur enfant et à repartir par le rond-point des Justes ou par l'avenue Pierre DECLA en dehors des horaires de restriction.

**En dehors des périodes scolaires et des horaires de restriction, la circulation dans l'avenue du stade et dans l'avenue Pierre DECLA se fera en double sens.**

Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter ces consignes qui seront matérialisées par des panneaux de signalisation. Des contrôles de Gendarmerie seront régulièrement menés.

Le Maire  
Guy CHABROUT

